



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, 13 mai 2013, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 20 h 01**

M. le maire, André Vezeau, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

Mme Lucie Roger, directrice générale, trésorière et greffière adjointe
Me Gerald Laprise, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2013;

1.3.- Direction du greffe et des services juridiques;

1.4.- Projet d'emploi été 2013 – étudiant;

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION
2013-05-145



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 2.1.- Désignation de 3 personnes et de 2 conseillers municipaux pour siéger comme administrateurs de la Société de développement économique de Malartic (SDEM);
- 2.2.- Plan de développement durable : Demande de subvention au Fonds Municipal Vert (FMC);
- 2.3.- Plan de développement durable : Demande de subvention au Fonds Essor Malartic Osisko (FEMO);
- 2.4.- Adoption du règlement 811 autorisant des travaux de construction pour la réfection de conduites 2013-2014 PIQM et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 6 746 154 \$;
- 2.5.- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) : voirie;
- 2.6.- Concassage de rebuts de béton;
- 2.7.- Ouverture de soumissions : Appel d'offres 2013-07 -- Conception et construction d'un bâtiment de services;
- 2.8.- Entente avec la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRC) : Construction et conception d'un bâtiment de services;
- 3.0.- **URBANISME**
- 3.1.- Avis de motion pour l'adoption d'un règlement relatif au programme de revitalisation de la rue Royale;
- 3.2.- Demande de dérogation mineure de monsieur Serge Racicot - 1490, avenue des Étoiles;
- 3.3.- Demande de dérogation mineure de monsieur Dominic Lachapelle - 1350, avenue des Bois;
- 3.4.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour Soudure du Fer au 1041, rue Royale;
- 3.5.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour monsieur Gilles Bernier au 961-967, rue Royale;
- 3.6.- Nomination d'une inspectrice pour l'application du *Règlement numéro 808 concernant l'usage du tabac*;
- 3.7.- Achat du MRN de deux parties du lot 3 163 241 du cadastre du Québec;
- 3.8.- Achat du MRN d'une partie des lots 30 et 31 du Rang 1 du cadastre du Canton de Malartic;
- 3.9.- Demande de barrage routier : Fondation Mira inc.
- 3.10.- Demande de renseignements : Construction d'une galerie extérieure au 400, avenue Centrale Nord, Malartic;
- 3.11.- Offre d'achat de monsieur Guy Ouellette et de madame Linda Langelier pour un terrain au 1400, avenue Quebec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

4.0.- COMMUNICATIONS

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

- 5.1.- Délégation des membres du comité pour la soirée de réseautage annuelle : Comité d'accueil des nouveaux arrivants;
- 5.2.- Programme de soutien à des projets de garde estivale et de grands congés scolaires;
- 5.3.- Fermeture du Resto-Bar du CMB – 20 mai 2013 (Journée nationale des Patriotes) et vacances de la construction (du 22 juillet au 5 août 2013);
- 5.4.- Présentation du rapport pour le plan de redressement du Resto-Bar du CMB;

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

- 6.1.- Embauche d'opérateurs – 4^e concours;

7.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

- 7.1.- Projet d'aménagement d'un bâtiment de pratique;
- 7.2.- Projet d'aménagement d'un simulateur d'embrasement généralisé;
- 7.3.- Demande de subvention au Fonds Essor Malartic Osisko (FEMO);

8.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

10.0.- AFFAIRES NOUVELLES

11.0.- CORRESPONDANCE

- 11.1.- Dépôt des lettres de félicitations lors de la « Cérémonie des Blasons 2013 » de la Chambre de commerce de Malartic;
- 11.2.- Motion de félicitations : Hommage aux bénévoles;

12.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

13.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2013

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2013,
tel que rédigé;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-05-146**



RÉSOLUTION
No de résolution
2013-05-147

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

1.3.- Direction du greffe et des services juridiques

CONSIDÉRANT QUE le 5 novembre 2012 le conseil municipal a embauché Me Gérald Laprise à titre de greffier de la Ville, lequel est entré en fonction le 12 novembre 2012, le tout tel qu'il appert de la résolution portant le numéro 2012-11-459;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de Me Gérald Laprise a été complétée à la satisfaction de la directrice générale de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale recommande de confirmer Me Gérald Laprise dans son emploi et de créer la direction du greffe et des services juridiques dans la structure organisationnelle de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont étudié et examiné la description sommaire de la nouvelle direction proposée;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale recommande de nommer à compter du 13 mai 2013 Me Gérald Laprise à titre de greffier et directeur des services juridiques de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la *Politique administrative et salariale des gestionnaires* adoptée par le conseil municipal le 24 octobre 2011 (résolution no : 2011-10-494) afin de substituer la fonction de « Greffier » ou de « Greffier et directeur des communications » par celle de « Greffier et directeur des services juridiques »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu également de modifier le traitement accordé à Me Gérald Laprise à compter du 13 mai 2013 et de fixer sa nouvelle rémunération suivant l'entente négociée avec la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CRÉER à compter du 13 mai 2013 la *direction du greffe et des services juridiques* dans la structure organisationnelle de la Ville de Malartic, tel qu'il appert du document déposé;

DE NOMMER à compter du 13 mai 2013 Me Gérald Laprise à titre de greffier et directeur des services juridiques de la Ville de Malartic;

D'ENTÉRINER le nouveau traitement salarial négocié entre Me Gérald Laprise et la directrice générale, lequel traitement sera effectif à compter du 13 mai 2013;

D'AMENDER la *Politique administrative et salariale des gestionnaires* afin de substituer la fonction de « Greffier » ou de « Greffier et directeur des communications » par celle de « Greffier et directeur des services juridiques »;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-05-148

1.4.- Projet d'emploi été 2013 – étudiant

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire de Malartic a demandé de pouvoir avoir accès aux procès-verbaux de la Ville de Malartic depuis sa constitution;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE le greffier a présenté un projet afin numériser les documents essentiels de la Ville de Malartic en 2013;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de numérisation des documents essentiels peut être réalisé dans le cadre d'un emploi d'été pour étudiant;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER, tel que déposé, le projet de numérisation des documents essentiels de la Ville de Malartic, afin que celui-ci puisse se réaliser dans le cadre d'un d'emploi pour étudiant à l'été 2013;

D'AUTORISER le greffier à transmettre gratuitement à la Société d'histoire de Malartic une copie, sur support numérique, de tous les procès-verbaux des séances du conseil municipal adoptés depuis la constitution de la municipalité;

Adoptée.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION
2013-05-149

2.1.- Désignation de 3 personnes et de 2 conseillers municipaux pour siéger comme administrateurs de la Société de développement économique de Malartic (SDEM)

CONSIDÉRANT QUE suivant les règlements généraux de la Société de développement économique (SDEM), le conseil municipal doit désigner 3 personnes et 2 conseillers municipaux pour siéger sur le conseil d'administration de cet organisme pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE MM. Gilles Leclerc, Jean-Pierre Robichaud et Laurier Verville sont intéressés à poursuivre leur mandat comme administrateurs de la SDEM pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE MM les conseillers Jean Turgeon et Jude Boucher sont également intéressés à poursuivre leur mandat comme administrateurs de cet organisme pour l'année 2013;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉSIGNER MM. Gilles Leclerc, Jean-Pierre Robichaud et Laurier Verville et MM. Jean Turgeon et Jude Boucher, conseillers municipaux, pour siéger comme administrateurs de la Société de développement de Malartic (SDEM) pour l'année 2013;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-05-150

2.2.- Plan de développement durable : Demande de subvention au Fonds Municipal Vert (FMC)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut élaborer un plan d'aménagement de quartier durable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic désire faire une demande de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

subvention afin de réaliser ces travaux;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉPOSER une demande de subvention auprès de la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du programme Fonds municipal vert pour l'élaboration d'un plan d'aménagement de quartier durable;

DE CONFIRMER que la Ville de Malartic contribuera financièrement à 10 % des coûts admissibles conditionnellement à obtenir le financement du Fonds municipal vert;

D'AUTORISER madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière, à signer la demande de subvention dans le cadre du programme Fonds municipal vert;

D'AUTORISER la contribution en temps des employés et des gestionnaires de la Ville de Malartic à ce projet;

QUE la Ville de Malartic s'engage à élaborer un plan d'aménagement de quartier durable;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-05-151**

2.3.- Plan de développement durable : Demande de subvention au Fonds Essor Malartic Osisko (FEMO)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut élaborer un plan d'aménagement de quartier durable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic désire faire une demande de subvention afin de réaliser ces travaux auprès du FEMO;

CONSIDÉRANT QUE le FEMO a été créé pour l'essor de Malartic et que c'est principalement le but du plan de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Ville de Malartic est de 75 000 \$ en argent, main d'œuvre et équipement;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER une demande de subvention auprès du Fonds Essor Malartic Osisko (FEMO) au montant de 50 000 \$ pour l'élaboration d'un plan d'aménagement de quartier durable;

D'AUTORISER madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière, à signer la demande de subvention du Fonds Essor Malartic Osisko (FEMO);

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-05-152**

2.4.- Adoption du règlement 811 autorisant des travaux de construction pour la réfection de conduites 2013-2014 PIQM et décrétant une



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

dépense et un emprunt n'excédant pas 6 746 154 \$

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement 811 autorisant des travaux de construction pour la réfection de conduites 2013-2014 PIQM et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 6 746 154 \$, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-05-153**

2.5.- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) : voirie

CONSIDÉRANT QUE madame la députée d'Abitibi-Est, Élisabeth Larouche, dispose d'une enveloppe budgétaire dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite bénéficier de ce programme pour la réfection de son réseau routier municipal, plus particulièrement pour la réfection de la voirie et des égouts pluviaux de l'avenue Quebeco, des rues Dr Brousseau, de l'Accueil, Pépito et des Pins;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet s'élève à 2 678 618 \$;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic confirme auprès de la députée d'Abitibi-Est, Mme Élisabeth Larouche, la demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

QUE la directrice générale et trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les documents et formulaires à cet effet;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-05-154**

2.6.- Concassage de rebuts de béton

CONSIDÉRANT QUE le terrain pour la construction du Stade de Malartic doit être préparé et exempt de tous les rebuts de béton;

CONSIDÉRANT QUE le contrat octroyé par la résolution 2013-03-088 à l'entreprise Complexe Multi-Services pour les travaux de concassage de rebuts de béton ne peut être réalisé par cette dernière et qu'il y a lieu de l'annuler;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais pour l'exécution de ces travaux seront assumés par la Corporation minière Osisko;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'AUTORISER la Société d'entreprises générales Pajula Ltée à procéder aux travaux de concassage de rebuts de béton, tel qu'il appert de la soumission déposée à cet effet;

QUE tous les frais pour l'exécution de ces travaux soient assumés par la Corporation minière Osisko;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-05-155**

2.7.- Ouverture de soumissions : Appel d'offres 2013-07 – Conception et construction d'un bâtiment de services

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres 2013-07 concernant la conception et la construction d'un bâtiment de services, les soumissions suivantes furent reçues et ouvertes le 7 mai 2013 :

Soumissionnaires	Prix (avant les taxes)
Les Constructions Pépin et Fortin inc.	1 708 197,44 \$
2646-3530 Québec inc. (Hardy Construction)	1 773 226,42 \$
Construction Bernard Bélanger et Fils inc.	2 130 028,27 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière, recommande de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de Les Constructions Pépin et Fortin inc. (l'entrepreneur) au prix de 1 708 197,44 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la conception et la construction d'un bâtiment de services, appel d'offres 2013-07, soit et est ratifiée à toute fin que de droit, le tout conditionnel à la signature d'une entente tripartite entre l'entrepreneur, la MRC de La Vallée-de-l'Or et la Ville de Malartic;

DE RETENIR la soumission de Les Constructions Pépin et Fortin inc. au prix de 1 708 197,44 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à effectuer les réaménagements budgétaires à cet effet;

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.



RÉSOLUTION
No de résolution
2013-05-156

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

2.8.- Entente avec la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRC) : Construction et conception d'un bâtiment de services

CONSIDÉRANT QU'il dans l'intérêt de la Ville de Malartic et la MRC de La Vallée-de-l'Or de signer une entente relativement à la construction et conception d'un bâtiment de services;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont étudié et examiné l'estimé budgétaire préparé par la directrice générale et trésorière relativement à la répartition des coûts entre la MRC de La Vallée-de-l'Or et la Ville de Malartic pour la réalisation de ce projet de construction;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'entente à intervenir avec la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Vallée-de-l'Or pour la construction et conception d'un bâtiment de services;

Adoptée.

3.0.- URBANISME

3.1.- Avis de motion pour l'adoption d'un règlement relatif au programme de revitalisation de la rue Royale

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Martin Ferron qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement dont l'objet consiste à revitaliser la rue Royale.

3.2.- Demande de dérogation mineure de monsieur Serge Racicot - 1490, avenue des Étoiles

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 1490, avenue des Étoiles (lot # 3 000 219 du cadastre du Québec) suite à une demande de permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de permis amenait certaines dérogations au règlement d'urbanisme dont la construction d'un abri d'auto, d'un garage, d'une remise, d'un patio et d'une clôture à l'intérieur de la bande de protection riveraine de 20 mètres;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la construction d'un abri d'auto de ±16' X 28', d'un garage de ±20' X 24', d'une remise de ±14' X 16', d'un patio de ±14' X 28' et d'une clôture, telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

3.3.- Demande de dérogation mineure de monsieur Dominic Lachapelle - 1350, avenue des Bois

RÉSOLUTION
2013-05-158



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 1350, avenue des Bois (lot # 3 000 226 du cadastre du Québec) suite à la production d'un certificat de localisation par Jacques Sylvestre, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE ledit certificat de localisation démontrait certaines dérogations au règlement d'urbanisme dont une marge de recul latérale et arrière de 70 cm pour le bâtiment secondaire détaché au lieu de 75 cm;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu l'émission d'un permis de construction (#41-1994) pour la construction dudit garage;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une marge de recul latérale et arrière de ± 70 cm pour le bâtiment secondaire détaché, et ce, conditionnellement à la démolition de la petite remise de 1,24 m², telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-05-159**

3.4.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour Soudure du Fer au 1041, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 1041, rue Royale (lot # 2 999 289 du cadastre du Québec) pour la rénovation et finition extérieure du bâtiment principal, pour changer toutes les portes, une fenêtre et permettre l'installation d'enseignes commerciales.

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de la demande, celle-ci respecte tous les critères d'évaluation du règlement #764 de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), telle que déposée et recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-05-160**

3.5.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour monsieur Gilles Bernier au 961-967, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 961-967, rue Royale (lot # 2 999 141 du cadastre du Québec) pour refaire la finition extérieure en déclin de vinyle blanc et changer les portes et fenêtres de la façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du règlement #764 de la Ville de Malartic;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), telle que déposée et recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-05-161

3.6.- **Nomination d'une inspectrice pour l'application du Règlement numéro 808 concernant l'usage du tabac**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 808 concernant l'usage du tabac* est en vigueur depuis le 8 mai 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une inspectrice pour l'application dudit règlement;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER madame Lyne Potvin en tant qu'inspectrice pour l'application du *Règlement numéro 808 concernant l'usage du tabac*, le tout tel qu'il appert plus amplement à l'acte de nomination joint à la présente;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-05-162

3.7.- **Achat du MRN de deux parties du lot 3 163 241 du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions exigées par le ministère des Ressources naturelles du Québec pour que la Ville de Malartic se porte acquéreur de deux parties du lot 3 163 241 du cadastre du Québec;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHETER deux parties du lot 3 163 241 du cadastre du Québec du ministère des Ressources naturelles du Québec pour fins de terrains de maisons mobiles, tel que plus amplement décrit à la carte jointe;

DE PAYER tous les frais se rattachant à ladite transaction et que Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière, soit la répondante auprès du ministère des Ressources naturelles du Québec pour ce dossier;

DE MANDATER Me Paul Hallé, notaire, pour la rédaction de l'acte notarié et M. Marc Bergeron, arpenteur-géomètre, pour la rédaction du plan de cadastre;

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, tous les documents relatifs à la réalisation de cette transaction;



No de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
2013-05-163**

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Adoptée.

**3.8.- Achat du MRN d'une partie des lots 30 et 31 du Rang 1 du cadastre
du Canton de Malartic**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions exigées par le ministère des Ressources naturelles du Québec pour que la Ville de Malartic se porte acquéreur d'une partie des lots 30 et 31 du Rang 1 du cadastre du Québec;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHETER une partie des lots 30 et 31 du Rang 1 du cadastre du Canton de Malartic du ministère des Ressources naturelles du Québec, tel que plus amplement décrit à la carte jointe;

DE PAYER tous les frais se rattachant à ladite transaction et que Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière, soit la répondante auprès du ministère des Ressources naturelles du Québec pour ce dossier;

DE MANDATER Me Paul Hallé, notaire, pour la rédaction de l'acte notarié et M. Marc Bergeron, arpenteur-géomètre, pour la rédaction du plan de cadastre;

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, tous les documents relatifs à la réalisation de cette transaction;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-05-164**

3.9.- Demande de barrage routier : Fondation Mira inc.

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Mira inc. a fait parvenir une demande d'autorisation pour la tenue d'une collecte de fonds sur la voie publique pour le vendredi 10 mai 2013 aux jonctions des rues Royale et La Salle, entre 10 h 00 et 16 h 00;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ENTÉRINER la demande d'autorisation pour la tenue d'une collecte de fonds sur la voie publique, telle que libellée;

Adoptée.

**3.10.- Demande de renseignements : Construction d'une galerie extérieure
au 400, avenue Centrale Nord, Malartic**

Le conseil municipal accuse réception de la lettre du 30 avril 2013 de madame Diane Ste-Croix, demeurant au 410, avenue Centrale Nord, et indique que le dossier sera examiné pour réponse ultérieure.

**RÉSOLUTION
2013-05-165**

**3.11.- Offre d'achat de monsieur Guy Ouellette et de madame Linda Langelier
pour un terrain au 1400, avenue Quebco**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Ouellette et madame Linda



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Langelier veut acquérir le terrain du 1400, avenue Quebeco, à Malartic (lot # 3 000 195 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déjà accepté de vendre ce terrain au montant de 4 000 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE pour le prix de 4 000 \$, taxes incluses, le terrain situé au 1400, avenue Quebeco, à Malartic (lot # 3 000 195 du cadastre du Québec) à monsieur Guy Ouellette et madame Linda Langelier;

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente notarié préparé à cet effet par le notaire Me Denis Tousignant;

QUE l'acte de vente notarié soit aux frais des acheteurs et signé dans un délai de 30 jours de la date de la présente résolution;

Adoptée.

4.0. - COMMUNICATIONS

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

5.1.- Délégation des membres du comité pour la soirée de réseautage annuelle : Comité d'accueil des nouveaux arrivants

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est invitée à la soirée de réseautage annuelle concernant le Comité d'accueil des nouveaux arrivants qui aura lieu le 30 mai 2013;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER madame Marie-Pier Dupuis à participer à la soirée de réseautage annuelle concernant le Comité d'accueil des nouveaux arrivants;

Adoptée.

5.2.- Programme de soutien à des projets de garde estivale et de grands congés scolaires

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite augmenter l'offre de garde durant la période estivale et lors des longs congés scolaires et ainsi favoriser la mise en place de services mieux adaptés aux besoins des parents travailleurs;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Geneviève Proulx, directrice du Service des loisirs et de la culture, à demander une subvention dans le cadre du

RÉSOLUTION
2013-05-166

RÉSOLUTION
2013-05-167



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

Programme de soutien à des projets de garde estivale et de grands congés scolaires;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-05-168**

5.3.- Fermeture du Resto-Bar du CMB – 20 mai 2013 (Journée nationale des Patriotes) et vacances de la construction (du 22 juillet au 5 août 2013)

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FERMER le Resto-Bar du Centre Michel Brière le 20 mai 2013 (Journée nationale des Patriotes) et pendant les vacances de la construction (du 22 juillet au 5 août 2013);

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-05-169**

5.4.- Présentation du rapport pour le plan de redressement du Resto-Bar du CMB

CONSIDÉRANT QUE les membres ont étudié et examiné le rapport du plan de redressement proposé pour le Resto-Bar du Centre Michel-Brière, lequel est effectif à compter du 6 mai 2013;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le plan de redressement proposé du Resto-Bar du Centre Michel Brière, lequel est effectif à compter du 6 mai 2013;

Adoptée.

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

**RÉSOLUTION
2013-05-170**

6.1.- Embauche d'opérateurs – 4^e concours

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de deux (2) opérateurs au Service des travaux publics.

CONSIDÉRANT QUE le conjoint de la directrice générale et trésorière a postulé, il y a lieu de former, exceptionnellement, un comité de sélection pour l'analyse des candidatures reçues;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉSIGNER madame Sylvie Daigle, messieurs Martin Ferron et Yan Bergeron comme membres du comité de sélection;

Adoptée.

7.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

RÉSOLUTION

7.1.- Projet d'aménagement d'un bâtiment de pratique



2013-05-171
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE le Service incendie de la Ville de Malartic souhaite aménager un bâtiment de pratique;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation minière Osisko est partenaire dans ce projet;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le projet d'aménagement d'un bâtiment de pratique conditionnellement au partenariat de la Corporation minière Osisko;

D'AUTORISER l'achat de huit (8) conteneurs maritimes conditionnellement à l'installation et la certification par la Corporation minière Osisko sur leur terrain;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'entente de partenariat pour l'aménagement d'un bâtiment de pratique;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-05-172

7.2.- Projet d'aménagement d'un simulateur d'embrassement généralisé

CONSIDÉRANT QUE le Service incendie de la Ville de Malartic souhaite aménager un simulateur d'embrassement généralisé;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation minière Osisko et le Fonds Essor Malartic Osisko (FEMO) sont partenaires dans ce projet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est prévu en 2014;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le projet d'aménagement d'un simulateur d'embrassement généralisé en 2013, conditionnellement au partenariat de la Corporation minière Osisko;

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à effectuer les réaménagements budgétaires à cet effet;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'entente de partenariat pour l'aménagement d'un simulateur d'embrassement généralisé;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-05-173

7.3.- Demande de subvention au Fonds Essor Malartic Osisko (FEMO)

CONSIDÉRANT QU'UN projet d'aménagement d'un simulateur d'embrassement généralisé est présentement à l'étude;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER l'organisme « Les pompiers volontaires de Malartic » de faire une demande de subvention auprès du Fonds Essor Malartic Osisko (FEMO) pour le projet d'aménagement d'un simulateur d'embrasement généralisé;

D'AUTORISER madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière, à signer la demande de subvention pour le projet d'aménagement d'un simulateur d'embrasement généralisé;

Adoptée.

8.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

10.0.- AFFAIRES NOUVELLES

11.0. CORRESPONDANCE

11.1.- Dépôt des lettres de félicitations lors de la « Cérémonie des Blasons 2013 » de la Chambre de commerce de Malartic

Dépôt à titre d'information.

11.2.- Motion de félicitations : Hommage aux bénévoles

Il est résolu unanimement

DE FÉLICITER le Comité d'organisation pour l'activité Hommage aux bénévoles.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire souligne la rapidité avec laquelle le Comité de suivi d'Osisko a réagi à la suite du sautage du 11 mai dernier, lequel avec excédé de 12% la norme permise au niveau des vibrations. L'intervention du Comité a été communiquée à la directrice générale par courriel le 13 mai.

Les questions posées ont toutes été répondues.

13.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 28.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.


ANDRÉ VEZEAU
MAIRE


Me GÉRALD LAPRISE
GREFFIER

RÉSOLUTION
2013-05-174